SOLIDAIRES, UNITAIRES, DEMOCRATIQUES
GROUPE BANQUES POPULAIRES CAISSES D'EPARGNE
SECTION SYNDICALE *Sud* IT-CE

***Sud* BPCE-24, Boulevard de l'Hôpital 75005 Paris**
Tel : 01 42 33 41 62 – www.sudbpce.com

Le 13/05/2015

Remise en cause du temps de travail : Pourquoi ?

Dans le cadre du projet de transformation de l'IT, il a été annoncé que le temps de travail de la nouvelle entreprise BPCE I.T. serait de 1600 h/an. Cela sera effectivement le cas si un accord est signé au sein de BPCE I.T. ou bien par l'application du code du travail : 1600 h/an et 35 h/sem.

Rappelons que le socle social BPCE I.T. n'existera que lorsque BPCE IT aura été créé, que les premières élections professionnelles auront eu lieu et que des Délégués Syndicaux auront été désignés. Ces derniers pourront alors négocier et signer éventuellement des accords collectifs d'entreprise.

Pour rassurer le personnel qui se verra proposer la signature d'un contrat de travail BPCE I.T., il a été consenti de continuer à appliquer le socle social IT-CE au maximum 15 mois pour le personnel BPCE I.T. ex IT-CE… Pendant ce temps une commission de concertation (O.S. IT-CE/I-BP et BPCE) a commencé à échanger sur le sujet.

Ainsi, le temps de travail BPCE IT serait le même que IT-CE soit 1555 h/an 38h30/sem, pendant 15 mois.

Voilà pourquoi la Direction d'IT-CE a tenté la Pré-harmonisation du temps de travail à 1600h par la NAO.

C'est le moyen le plus rapide pour changer le temps de travail IT-CE, l'augmenter à 1600 h/an et garantir que BPCE I.T. démarrera aussi à 1600h/an.

- Vous comprenez la manœuvre … !
- Vous comprenez la précipitation…. !
- Vous comprenez mieux le chantage exercé : dénonciation de l'accord temps de travail IT-CE si l'accord NAO n'est pas signé… !

Vous comprenez mieux aussi les limites de cette négociation : l'indemnisation de cet effort ne peut excéder la position de BPCE dans le cadre de la commission de concertation BPCE I.T.

Ainsi BPCE et la direction d'IT-CE sont acculés aux limites des conditions de mise en œuvre de BPCE I.T. et cette manœuvre ne sert que leur propre intérêt.

En réalité, le seul cadre comparable pour revoir le temps de travail IT-CE pourrait être I-BP et non pas une entreprise qui n'existe pas encore comme BPCE I.T.…
I-BP est une entreprise qui fait partie de notre groupe et exerce les mêmes activités sans que le temps de travail y soit remis en cause ! Comme quoi l'harmonisation dans le groupe est à géométrie variable… Un peu comme d'autres considérations dont nous serons amenés à reparler plus tard.

SUD refuse, comme d'autres organisations syndicales,
ces méthodes arbitraires ;
même les organisations syndicales réformistes (accompagnatrices) et pragmatiques
refusent de tomber dans le piège de la signature de l'accord NAO.

Le chantage, c'est un état d'esprit,
L'Echec de la NAO, en est le résultat,
En faire supporter les conséquences à l'ensemble des salariés,
c'est le choix de la Direction.

SOLIDAIRES, UNITAIRES, DEMOCRATIQUES
GROUPE BANQUES POPULAIRES CAISSES D'EPARGNE
SECTION SYNDICALE *Sud* IT-CE
***Sud* BPCE-24, Boulevard de l'Hôpital 75005 Paris**
Tel : 01 42 33 41 62 – www.sudbpce.com

Le 13/05/2015

Il NE SUFFIT PAS D'AVOIR LA TCHATCHE POUR REUSSIR SA NAO 2015

3

Le 23 avril 2015, Bruno GORE s'exprimait via une sélection de questions posées sur le Tchat

Extrait n°3 :

Mes rtt: Pourquoi vouloir nous supprimer 10 jours de RTT ?

[B.GORE :] Je n'envisage pas la suppression de 10 jours de RTT.

Dans le cadre de la NAO, nous avons proposé aux organisations syndicales **d'harmoniser la durée annuelle du temps de travail tel que cela se pratique dans le Groupe** : soit 1607 heures.

L'augmentation de la durée du travail sera intégralement compensée financièrement, **je ne fais qu'appliquer les lois Aubry**.

La loi Aubry est déjà respectée dans l'entreprise ! L'harmonisation de la durée annuelle du temps de travail dans le Groupe est un prétexte pour niveler vers le bas nos acquis sociaux !